Cette lettre d'exemption désigne tout transitaire qui désire prendre la responsabilité de tous les envois de ses clients.

Le texte de la lettre doit être transcrit sur du papier à entête de votre entreprise. Une fois la lettre notariée, veuillez la retourner à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Veuillez noter que le transitaire est entièrement responsable de la mise à jour de la liste de ses clients.

LETTRE D'EXEMPTION (TRANSITAIRES)

Chambre de Commerce du Montréal métropolitain 393, rue Saint-Jacques, bureau 200 Montréal (Québec) H2Y 1N9

À QUI DE DROIT :

La présente lettre de garantie certifie que toutes déclarations faites par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain concernant l'origine et/ou les prix des expéditions d'exportation effectuées par (nom du transitaire), au nom des clients ci-dessous mentionnés, sur la foi des renseignements fournis par cette même entreprise, sont et seront endossées par (nom du transitaire) et ses clients.

Liste de clients

De plus, l'entière responsabilité est par le fait même assumée pour toutes erreurs ou inexactitudes sur lesdites déclarations et/ou les documents s'y rapportant.

Signature du transitaire (lettres moulées et signature)	
Assermenté devant moi à	à
Ce jour de	20
Notaire ou avocat	

Mai 2008 (English on reverse)